

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 29 X^{bre} 1846.

448

Direction des
Beaux-Arts.

1^{er} Bureau.

Monsieur le Directeur, M.
le Ministre de France à Athènes veut
de me faire savoir que trois des morceaux
de la frise intérieure du Parthénon
n'ayant pas paru acceptables, il avait dû
exiger qu'ils fussent recommencés, telle est
la cause qui fait qu'au lieu des 14 moulages
annoncés vous n'en avez encore reçus que 11.

Qu'à pitôt que les trois moulages auront
été exécutés d'une manière satisfaisante,
M. le Ministre de France à Athènes
les adressera à l'Académie de France à
Rome.

Aguez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la
plus distinguée.

Le Ministre,
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Commissaire

M. le Directeur de l'Académie de France
à Rome.